



Révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Cierrey

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles définies dans le projet de PLU en application de l'article L 151-12 du code de l'urbanisme.

Lors de sa séance du 17 mai 2018, la commission a émis un **avis favorable** à l'unanimité sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles définies dans le projet de PLU de la commune de Cierrey.

En effet, ces dispositions n'ont pas été jugées de nature à porter atteinte à l'activité agricole et à la préservation de la qualité paysagère des zones A et N.

Le Président de séance,

Handwritten signature of Rik Vandererven.

Rik Vandererven